



AUX AUGUSTINS by AUTOUR DU PETIT PARADIS SARL

Maison d'Habitation - Avignon Intramuros - Appartements Meublés de Charme

CONDITIONS GENERALES DE VENTE et REGLEMENT INTERIEUR

À la suite de la pandémie COVID avec ses conséquences, nous nous réservons le droit d'annuler de manière unilatérale sans frais de part et d'autre, les contrats de location en cas de circonstances exceptionnelles (risque de reprise de l'épidémie, épidémie ou pandémie effective, fermeture administrative, décision préfectorale, annonce gouvernementale, vente ou autres circonstances empêchant la tenue du séjour). Notre activité n'est pas liée à la tenue de tout événement ou manifestation récurrente ou non à Avignon ou aux alentours aussi nous déclinons toute responsabilité en cas d'empêchement de vos séjours quelques soient les circonstances (tout type de grève, annulation du Festival IN et ou Off d'Avignon, annulation de conférence, ...).

A la différence des contrats de location classique, nos contrats de location long séjour pour les entreprises (avec des CGV appropriées) seront adaptés à leurs besoins.

Art. 1 REGLEMENTATION APPLICABLE

Toute réservation signifie l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente.

Art. 2 INSCRIPTION ET RESERVATION

Le client ne pourra pas prétendre à aucune indemnité ou remboursement pour un NO SHOW, ou s'il abrège ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit.

La tarification RESERVEZ ZEN - BOOK RELAX (non remboursable, non échangeable et non modifiable) vous offre une Assurance annulation / Interruption de séjour/ COVID inclus. Voir les conditions dans l'article 4.

Toute réservation devra être garantie par une carte bancaire (Visa, Eurocard Mastercard) en cours de validité pendant le séjour. Toute réservation nécessite un paiement total du séjour à la réservation exception faite des tarifs flexibles suivants : « FLEXIBLE 3 / FLEXIBLE 7 / FLEXIBLE 14 / FLEXIBLE30 » ; voir les conditions dans l'article 4. Sans encaissement du paiement adéquat à la réservation, la vente sera considérée comme nulle. Tout refus de paiement du reliquat d'une réservation dans des délais impartis rendra de facto la vente nulle et la somme versée par le client sera gardée sans que le client puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

Art. 3 CONDITIONS DE PAIEMENT - PROCEDURE D'ARRIVEE

Le montant partiel ou total de la facture sera débité ou préautorisé à la réservation ou au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour. Faute de moyen de paiement en cours de validité à la date convenue, la réservation sera annulée. Des frais d'annulation seront alors retenus comme indiqué dans l'Art. 4.

A - Pour tous les séjours, le client devra pouvoir s'acquitter et fournir des pièces suivantes :

- Lire et accepter les conditions générales de vente et les règles internes
- Remettre une copie de pièce d'identité en cours de validité à son arrivée
- Solder l'intégralité du règlement du séjour par carte bancaire (visa ou mastercard) ou en espèces en temps et en heure selon les conditions du contrat. Les extras ainsi que la taxe de séjour (actuellement 1,65€/adulte/nuit) sont payables surplace et en espèces.

B - Modes et modalités de règlement

• Cartes bancaires (Visa – Eurocard / Mastercard) ou en Espèces (euros uniquement). Afin d'éviter toute fraude, nous refusons l'utilisation de toute carte de crédit autre que celles des clients séjournant au sein de l'établissement sauf exception (nous contacter impérativement avant toute réservation).

• Virements bancaires (uniquement avec notre accord, les frais de virements à la charge du client).

• Nous n'acceptons pas les chèques ni les chèques vacances.

C – Parking privé 25€/nuit uniquement en espèces et sur réservation confirmée par nos soins.

Art. 4 CONDITIONS de RESERVATION, d'ANNULATION et d'INTERRUPTION DE SEJOUR

Les tarifications suivantes (Réservez Zen - Book Relax, Promotion, B&B, Nuitée, Non Remboursable, Réservez à l'avance) sont non remboursables, non échangeables et non modifiables.

La tarification RESERVEZ ZEN - BOOK RELAX vous offre une Assurance annulation / Interruption de séjour. Le tarif est non remboursable, non échangeable et non modifiable. L'assurance ne fonctionne que lorsque le paiement est effectué à la réservation. Il est important de préciser l'identité de toutes les personnes séjournant dans le logement afin que permette la prise en charge pour tous par l'assurance. Merci de regarder les conditions générales de prise en charge sur le lien suivant : <https://gap.gritchen.fr/minurl/nk29KO--/> Toute annulation de séjour doit se faire par écrit [mail, courrier (lettre A/R déterminant la date d'annulation) afin d'éviter toute contestation. Voir les conditions ci-dessous concernant les tarifs flexibles. En cas d'annulation de séjour les indemnités suivantes seront dues :

« Tarif FLEXIBLE3 » annulable sans frais jusqu'à 3 jours avant la date d'arrivée. Pré-autorisation au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

« Tarif FLEXIBLE7 » annulable sans frais jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée. Pré-autorisation au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

« Tarif FLEXIBLE14 » annulable sans frais jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée. Pré-autorisation au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

« Tarif FLEXIBLE 30 » annulable sans frais jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée. Pré-autorisation au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Art. 5 ARRIVEES – DEPARTS

Les arrivées s'effectueront entre 15 heures et 22 heures et les départs avant 10h30. Merci de nous communiquer votre horaire d'arrivée afin d'optimiser le service. Une arrivée après 19h00 en semaine et après 12h00 le dimanche et les jours fériés est possible sur rendez-vous uniquement et avec notre accord. Les services d'un enregistrement tôt ou tardif ou d'un départ tarif peuvent être possibles si exprimés à l'avance et sous réserve de notre accord par email. Le coût est de 50euros.

Le logement doit être libéré au plus tard pour 10h30 y compris le dimanche le jour du départ.

Tout départ tardif après 10h30 sera facturé 50€ payable en espèces. Un nettoyage intermédiaire est réalisé pour tout séjour supérieur ou égal à 6 nuitées. Pour un départ avant les heures d'ouverture de la réception nous vous donnons les instructions du check-out sur place.



AUX AUGUSTINS by AUTOUR DU PETIT PARADIS SARL

Maison d'Habitation - Avignon Intramuros - Appartements Meublés de Charme

Art. 6 PRIX

Les prix en vigueur sont indiqués en monnaie locale (euro) TTC et affichés sur le site internet. Ils ne comprennent que la mise à disposition d'une unité d'hébergement. Ils n'incluent pas la taxe locale de séjour qui est payable en espèce sur place, par adulte et par nuitée (montant selon décision municipale). Les frais de ménage final non inclus dans le tarif de base sont offerts. Les prestations payantes en option ne sont pas incluses dans le prix et seront facturées sur place en espèces. Tous les extras sont payables uniquement en espèces. Une facture sera remise.

Art. 7 MAINTIEN DES LIEUX MIS A DISPOSITION - ACCES

Un inventaire figure dans chaque unité d'hébergement. Le client prend la responsabilité de signaler toute anomalie, éléments manquants ou dégradés dans les 24 heures suivant son arrivée. L'unité d'hébergement est mise à la disposition du client dans un parfait état d'entretien, le client devra la rendre dans un état correct, c'est-à-dire qui ne nécessite pas un extra nettoyage. Tout manquement sera facturé au prix de 50 euros. L'établissement se réserve le droit de pénétrer dans les unités d'hébergement louées pour des raisons d'entretien, d'hygiène, de contrôle (chauffage ou climatisation en marche alors que les fenêtres sont ouvertes) et/ou de sécurité. Selon la réglementation en vigueur (Art. R 3511-1 du code de la santé publique) l'établissement est non-fumeur y compris le vapotage. Tout manquement entrainera un prélèvement forfaitaire de quatre nuitées correspondant au non-respect de la politique de l'établissement ainsi qu'au préjudice de ne pas pouvoir relouer le logement immédiatement ainsi que les frais de nettoyage, pressing,...) avec un terme immédiat et sans indemnisation au séjour du client. Les animaux ne sont pas acceptés.

Art. 8 DUREE DE SEJOUR

Demande de renouvellement : Sous réserve de disponibilité et à discrétion de l'établissement, la durée de séjour peut être prolongée, sans obligation de maintien dans la même unité d'hébergement, ni au même tarif. En cas de prolongation de séjour acceptée et d'application d'un nouveau prix, celui-ci sera applicable à compter de la signature de la nouvelle convention correspondant à la nouvelle période d'hébergement convenue. En cas départ anticipé, le prix applicable sera celui correspondant à la totalité du séjour sans aucune réclamation possible (Réf : Art. 4).

Art. 9 RESILIATION

Le contrat de location sera résilié de plein droit, sans formalité, ni délai en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations :

- Interdiction de fumer ou de vapoter,
- Comportement ne respectant pas le règlement intérieur et/ou nuisible au bien-être et confort des autres clients occupants.
- Nuisance sonore, hygiène, dégradation du logement

Dans ces conditions, il sera mis un terme immédiat et sans indemnisation à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation qu'Autour du Petit Paradis SARL et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Art. 10 RESPONSABILITES

La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de vols ou de dégradations des effets personnels des clients, dans les unités d'hébergement. Ce cadre de responsabilités s'étend également aux locaux communs et toutes autres dépendances de l'établissement. Certaines précautions peuvent toutefois vous éviter un éventuel désagrément, notamment en vérifiant que les portes et fenêtres de vos unités d'hébergement soient correctement fermées lorsque vous vous absentez.

Art. 11 ATTRIBUTION DE COMPETENCES EN CAS DE LITIGES

En cas de litige les parties reconnaissent que la juridiction compétente sera celle de l'établissement. Les conditions générales de vente en français prévalent sur celles en anglais pour des raisons évidentes d'incertitude de traduction juridique rigoureuse en Anglais (DeepL traducteur).

Art. 12 REGLEMENT INTERIEUR

Toute domiciliation dans la maison, à titre privé ou professionnel, est strictement interdite. Afin de faciliter la vie lors de votre séjour, un règlement intérieur est mis à disposition dans chaque unité d'hébergement. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Actuellement avec la procédure COVID, ces documents ont été retirés cependant le bon sens, l'éducation, la lecture et l'acceptation des conditions générales sont amplement suffisants.